Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le
ID : 039-200045706-20231110-CR_CA_MARS_23-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION EPCC TERRE DE LOUIS PASTEUR
Administration générale
Réunion du : 10 novembre 2023
Rapporteur M. JB GAGNOUX
Délibération 2023-09

Présents : 9 Pouvoirs : 5 Votants : 14

Sont présents (9) : Mme BUGADA, Mme COSSART, Mme CRINQUAND, M. DAVID, M. GAGNOUX, Mme GALLOT, M. LEFEVRE, Mme RIOTTE, M. SCHWARTZ

Sont excusés (15): Mme ALBERT MORETTI , M. ANTOINE, M. BONNET, Mme BOURGEOIS-REPUBLIQUE, Mme DEPIERRE, M. FICHERE, Mme HAHLEN , M. LECOQ, M. MOLIN, M. N'GAHANE, M. PECHINOT, M. PERNOT, M. QUETEL, M. THOMAS, Mme WORONOFF

Donnent pouvoir (5): Mme BOURGEOIS à M. LEFEVRE, Mme DEPIERRE à Mme BUGADA, M. FICHERE à M. GAGNOUX, M. MOLIN à Mme RIOTTE, M. PERNOT à M. GAGNOUX NB : Pouvoir de M. THOMAS à Mme MORETTI ou à M. N'GAHANE : en l'absence des intéressés, ce pouvoir est caduc.

Le nombre de votants est de 14. Le quorum fixé à 12 est atteint.

Présents sans voix délibérative : Mme MOREL, M. RAICHVARG, M. VIDAL.

Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 23 mars 2023

M. le Président de l'EPCC Terre de Louis Pasteur, demande aux membres du Conseil d'administration s'il y a des remarques à formuler sur le compte-rendu du dernier conseil d'administration qui s'est tenu le 23 mars 2023.

Mr Schwarz remarque un chiffre incomplet sur le détail des recettes des produits et service par site, ce chiffre sera modifié.
Mme Cossart demande des précisions quant à la définition du terme « boutique » dans les prévisions relatives aux charges à caractère générale. On désigne par « boutique » les deux sites de vente dans l'espace d'accueil des maisons Pasteur et les charges financières qui permettent de fournir ces boutiques.

Le compte-rendu corrigé est en annexe de ce document.

A l'unanimité des votants, le compte-rendu du dernier conseil d'administration qui s'est tenu le 23 mars 2023 est adopté. (Délibération 2023-09)

	Le Président **M. Jean-Baptiste GAGNOUX**

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le
ID : 039-200045706-20231110-CR_CA_MARS_23-DE

Annexe 1 Compte rendu CA 23 mars 2023

Présents : 10 Pouvoirs : 9 Votants : 19

<u>Sont présents (10)</u> : M. BONNET, Mme BUGADA Mme COSSART en visioconférence M. DAVID, M. GAGNOUX, Mme GALLOT, M. LECOQ, Mme MONNIER, M. PECHINOT, Mme RIOTTE.

<u>Sont excusés</u> (14): Mme ALBERT MORETTI, M. ANTOINE, Mme BOURGEOIS REPUBLIQUE, , Mme DEPIERRE, M. FICHERE, Mme HÄHLEN, M. LEFEVRE, M. MOLIN, M. N'GAHANE, M. PERNOT, M. QUETEL, M. SCHWARZ, M. THOMAS, Mme WORONOFF.

<u>Donnent pouvoir (9)</u>: , Mme BOURGEOIS REPUBLIQUE à Mme RIOTTE, Mme DEPIERRE à Mme BUGADA, M. FICHERE à Mme RIOTTE, Mme HÄHLEN à M DAVID, M LEFEVRE à M. BONNET, M. MOLIN à M. DAVID, M. PERNOT à M. GAGNOUX, M. SCHWARZ à Mme COSSART, M. THOMAS à M. GAGNOUX.

Le nombre de votants est de 19. Le quorum fixé à 12 est atteint.

<u>Présents sans voix délibérative</u> : Mme CRINQUAND, M. JEMEI, Mme MOREL, M. RAICHVARG, Mme ROLLIN, M. SLIWA, M. VIDAL

Rappel de l'ordre du jour :

1. **Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 18 novembre 2022 (DEL2023-01)**
2. **Bilan de l'année 2022 (ne donnant pas lieu à un vote).**
3. **Informations sur les dépenses et engagements pris en 2022 par la directrice, supérieurs à 5000 € HT (ne donnant pas lieu à un vote).**
4. **Approbation du compte administratif de l'année 2022 (DEL2023-02)**
5. **Approbation du compte de gestion de l'année 2022 (DEL 2023-03)**
6. **Affectation des résultats (DEL 2023-04)**
7. **Vote du budget primitif 2023 (DEL 2023-05)**
8. **Approbation des demandes de subventions. (DEL 2023-06)**
9. **Proposition de refonte des postes de l'EPCC (DEL 2023-07)**
10. **Attribution d'une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) annuelle (DEL 2023-08)**
11. **Point sur les travaux de la maison de Louis Pasteur d'Arbois et les études de la maison de Dole**
12. **Questions diverses.**

Le Président, Jean-Baptiste GAGNOUX ouvre la séance à 10h40

1. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 18 novembre 2022 (DEL 2023- 01)

M. le Président de l'EPCC Terre de Louis Pasteur, fait mention des rectifications formulées par M LEFEVRE au point 8
« M. LEFEVRE rappelle qu'un équilibre de développement avait été trouvé depuis les années 90, rappelé récemment dans les études menées pour Arbois par un cabinet spécialisé : l'histoire pasteurienne était développée à Arbois et Dole s'orientait vers la prospective. M. LEFEVRE ajoute que tout cela ne peut se faire sans imaginer le financement du fonctionnement et de la maintenance des supports numériques pédagogiques et d'exposition »
Le Président demande aux membres du Conseil d'administration s'il y a des remarques à formuler sur le compte-rendu du dernier conseil d'administration qui s'est tenu le 17 mars 2022.
A l'unanimité des votants, le compte-rendu du dernier conseil d'administration qui s'est tenu le 18 novembre 2022 est adopté. (Délibération 2023-01)

2. Bilan chiffré de l'année 2022 (ne donnant pas lieu à un vote)

2.1 – Fréquentations 2022

1.
2. Avec une hausse de plus de 40% par rapport à 2021, la fréquentation de l'EPCC au 1er novembre est la meilleure année depuis la création de l'EPCC.

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le
ID : 039-200045706-20231110-CR_CA_MARS_23-DE

3.

Fréquentation	Maison Arbois	Maison Dole	Atelier	EPCC
2013	14 902	8 000	3 450	26 352
2014	15 098	8 684	5 384	29 166
2015	16 923	10 232	5 506	32 661
2016	21 380	15 445	7 762	44 587
2017	20 133	17 181	8 970	46 284
2018	19 823	16 374	7 209	43 406
2019	19 573	19 560	7 113	46 246
2020	12 381	8 056	3 751	24 188
2021	16 879	10 650	7 451	34 980
2022	**26 719**	**19 539**	**9 631**	**55 889**

Détail des fréquentations du service pédagogique et du centre pilote La main à la pâte Dole-Arbois

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	**2022**
Ateliers Scolaires – médiatrices AT	3 450	3 549	3 556	5 560	4 807	4 948	4 220	2240	3 474	**3 176**
Manif Grd Public-médiatrices AT		704	1 398	228	2 069	2 411	1 247	20	364	**2 144**
Ateliers Famille médiatrices AT		314	664	2 926	915	1 798	1579	942	688	**1 351**
La main à la pâte prof détachés		817	1 533	1 432	2 007	Sans objet	67	549	2 888	**2 960**
Total activité pédagogique	3 450	5 384	7 151	10 146	9 798	9 157	7 113	3751	7 451	**9 631**

Accueil des scolaires

230 classes (5867 scolaires et leurs accompagnateurs) ont suivi une **visite guidée** dans les maisons de Dole et d'Arbois,

139 classes ont suivi **un atelier scientifique** mené par les médiatrices de l'Atelier : 55 d'entre elles ont bénéficié d'une gratuité et 20 ont bénéficié d'un tarif réduit.

2022 : origine géographique des scolaires ayant suivis un atelier scientifique (hors visite des maisons)						
Dole	**Grand Dole**	**Jura Nord**	**CCAPS**	**Jura**	**BFC**	**hors région**
929	**204**	**394**	**131**	**373**	**1 038**	**108**
3176						

2022 : niveau scolaire des classes ayant suivi un atelier scientifique réalisé par les médiatrices scientifiques de l'EPCC					
Cycle 1	**Cycle 2**	**Cycle 3**	**cycle 4**	**lycée**	**étudiant**
0	**708**	**1 202**	**440**	**467**	**360**
3 176					

108 classes ont profité gratuitement du **support scientifique** des professeures détachées du **Centre pilote Lamai à la pâte Dole-Arbois. Ce centre propose pour les enseignants du primaire et du Collège un accompagnement à l'enseignement des Sciences.**

	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	cycle 4	lycée	étudiant	Prof
Total	**736**	**685**	**1230**	**48**	**0**	**87**	**174**
	2960						

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le
ID : 039-200045706-20231110-CR_CA_MARS_23-DE

2.2- Détail des recettes des produits et services par site

		2019	2021	2022
Maison Arbois	**Billetterie**	**93 034**	**84 383**	**138 567**
	Boutique	**33 678**	**34 148**	**51 689**
Maison Dole	**Billetterie**	**45 904**	**41 583**	**64 857**
	Boutique	**13 304**	**11 260**	**19 826**
Atelier	**Services péda.**	**25 365**	**18 594**	**22 439**
Total	**EPCC**	**211 285**	**189 967**	**297 378**

3. Informations sur les dépenses et engagements pris en 2022 par la directrice, supérieurs à 5000 € HT (ne donnant pas lieu à un vote).

Conformément aux articles 9 et 11-3 8 des statuts de l'E.P.C.C. Terre de Louis Pasteur, le Conseil d'administration a déterminé les catégories de contrats, conventions et transactions dont il a délégué la responsabilité au directeur.

Par souci de simplification administrative et de réactivité, il est apparu judicieux d'autoriser la directrice par intérim de l'EPCC Terre de Louis Pasteur à signer tous les contrats, conventions et transactions dont le montant est inférieur à **30.000 € HT**, tout en sollicitant de sa part à une information au Conseil d'administration pour la passation des contrats, conventions et transactions dont le montant sera supérieur ou égal à **5.000 € HT.**

Madame la Directrice par intérim informe le Conseil d'Administration qu'elle a fait usage de sa délégation en 2022 s'agissant des contrats, conventions et transactions ci-dessous :

Fournisseurs	NATURE DEPENSE	MONTANT
CHARVET LA MURE BIANCO	Combustible Arbois	5,131.72 €
IDIOMES TRADUCTION	Traduction exposition digitale Illustres	5,946.00 €
Ville de Dole	Chauffage Maison natale + Atelier 2020	7,111.30 €
Ville de Dole	Chauffage Maison natale + Atelier 2021	7,817.21 €
Société Française du Livre	Marchandises Boutique	10,233.54 €
SOFAXIS	Assurance agents affiliés à la CNRACL	11,153.60 €
ARTEFACTO	Application tablette et avatar Arbois	13,838.40 €
OPIXIDO	Application exposition digitale Illustres	54,675.00 €

4. Approbation du compte administratif de l'année 2022 (DEL2023-02)

Après cette année d'exécution budgétaire 2022, il convient que le Conseil d'Administration puisse se prononcer sur le compte administratif de l'exercice.

Ce compte administratif :

-rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre conformément aux dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses et recettes.

- présente les résultats comptables de l'exercice.

La synthèse du compte administratif de 2022 se présente comme suit :
(NB : BP = Budget Prévisionnel)

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le
ID : 039-200045706-20231110-CR_CA_MARS_23-DE

FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
LIBELLE	BP 2022	REALISE 2022
002 - Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0,00
011 - Charges à caractère général	373 450.00	329 375.55
012 - Charges de personnel	399 605.00	357 228.14
65 - Autres charges de gestion courante	1 000,00	1.91
068–Dot amortissements	300,00	0,00
66 - Charges financières	500,00	0,00
67 - Charges exceptionnelles	11 000,00	0.00
022 - Dépenses imprévues	35 000,00	0,00
023 - Virement à la section d'investissement	276 741.00	0,00
042–Opérations ordre de transfert entre sec	17 018,00	17 018.00
Total des dépenses de fonctionnement	**1 114 614,00**	**703 623.60**

FONCTIONNEMENT – RECETTES		
LIBELLE	BP 2022	REALISE 2022
02 – Résultat de fonctionnement reporté	400 237.44	0,00
.70 - Produits des services et ventes	221 979.56	297 377.26
73 - Impôts et taxes	0,00	0,00
74 - Dotations, subventions et participations	457 100,00	454 637.09
042- Autres produits de gestion courante	4 297,00	4 297,00
013 - Atténuations de charges	0,00	1 240.59
76 - Produits financiers	0,00	0,00
77 - Produits exceptionnels	31 000.00	1 802.17
78 - Reprises sur provisions	0,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement	**1 114 614.00**	**759 354.11**

INVESTISSEMENT - DEPENSES	2022	
LIBELLE	BP 2022	REALISE 2022
001 - Résultat d'investissement reporté	0,00	0,00
020 - Dépenses imprévues	3 000,00	0.00
13 - Subventions transférables	0,00	0,00
20 - Immobilisations incorporelles	36 000,00	0,00
21 - Immobilisations corporelles	20 000,00	13 0938.40
23 - Immobilisations en cours	6 000,00	0,00
040 - Opérations d'ordres de transfert sect°	4 297,00	4 297,00
Total des dépenses d'investissement	**63 297,00**	**26 730.74**

INVESTISSEMENT - RECETTES	2022	

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le
ID : 039-200045706-20231110-CR_CA_MARS_23-DE

LIBELLE	BP 2022	REALISE 2022
001 –Solde d'exécution de la section d'investissement	28 279.59	0,00
13 - Subventions d'investissement	0.41	0,00
74 - Dotations, subventions et participations	0,00	0,00
75 - Autres produits de gestion courante	0,00	0,00
013 - Atténuations de charges	0,00	0,00
76 - Produits financiers	0,00	0,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	276 741.00	0,00
040 - Opérations d'ordres de transfert sect°	17 018.00	17 018.00
Total des recettes d'investissement	**322 039.00**	**17 018.00**

Compte tenu des chiffres exposés ci-dessus, le compte administratif de 2022 peut se résumer de la manière suivante :

- **Résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 : + 55 730.51€**
- Résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2022 : + 455 967.95€
(759 354.11€ de recettes + 400 237.44€ d'excédent reporté –703 623.60€ de dépenses).

- **Résultat d'investissement de l'exercice 2022 : - 9 712.14€**
- Résultat de clôture d'investissement de l'exercice 2022 : +18 567.45€
(17018€de recettes+ 28 279.59€ d'excédent reporté – 26 730.74€ de dépenses)

Les résultats permettent de dégager un résultat global excédentaire de +474 535.40 € disponible pour reprise au budget 2023.

Section de fonctionnement - Dépenses

Les charges à caractère général (011) s'élèvent à **329 375.55€.**

Les dépenses les plus importantes ont concerné :

- les fluides (eau : 1 076.42€, électricité : 5 430.33€, fuel : 24 227.23€) : 30 729.98€ (+41% par rapport à 2021)
- les frais de nettoyage des locaux pour 16 536.08€.
- Entretien du jardin : 7 380.97 €
- entretien des bâtiments : 7 866.53€
- télécommunications : 4 245.34€
- Les annonces et insertions publicitaires : 19 514.86 €
- les fournitures de petit équipement (atelier + maisons) : 7 288.49 €
- la maintenance : 10 150.36 (informatique, Internet, chaudière, sécurité intrusion, sécurité incendie)
- les achats divers des différentes boutiques : 39 761.59 € (achats générateurs de recettes)
- les frais de voyages et déplacements : 14 239.22 €
- les assurances : 20 260.46 €
- les expositions : 80 475.93 € (exposition numérique du bicentenaire, pérenne sur plusieurs années)

Les charges de personnel (012) s'élèvent à **357 228.14 € soit 17% de plus qu'en 2021**

Les dépenses ont concerné :

- Le recrutement d'un agent à 60% chargée de la communication du bicentenaire
- Le renforcement des vacataires durant la période estivale
- La revalorisation du point d'indice des agents de la fonction publique territoriale

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le
ID : 039-200045706-20231110-CR_CA_MARS_23-DE

Effectifs au 31/12/202 EPCC Terre de Louis Pasteur

GRADES / EMPLOIS	CATEGORIES D'EMPLOIS	EFFECTIF BUDGETAIRE au 31/12/2022	EFFECTIF POUVU au 31/12/2022	nombre d'agents	Dont : TEMPS NON COMPLET	Equivalent Temps Plein (ETP)
TITULAIRES						
FILIERE ADMINISTRATIVE						
secretaire générale	A	-	non pourvu			
FILIERE ANIMATION						
animateur	B	2	2	2		2,00
FILIERE CULTURELLE						
Attaché de conservation du Patrimoine resp maison natale	A	-	non pourvu			
	TOTAL DES TI	**2,00**	**2,00**	**2**	**0**	**2,00**
NON TITULAIRES OU CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC						
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Rédacteur	B	2	1,60	2	1	1,60
FILIERE CULTURELLE						
Conservateur du patrimoine	A	-	non pourvu			
Attaché de conservation du patrimoine directrice par intérim	A	1,00	1,00	1		1,00
Assistant de conservation du	B	0,60	0,60	1	1	0,60
Adjoint du patrimoine	C	2,30	2,30	3	3	2,30
FILIERE ANIMATION						
adjoint d'animation atelier Pasteur	C	0,80	0,80	1	1	0,80
	TOTAL DES N	**6,70**	**6,30**	**8,00**	**6,00**	**6,30**
AGENTS VACATAIRES						
guides		1,50	1,50	9	9	1,50
	TOTAL DES A	**1,50**	**1,50**	**9**	**9**	**1,50**
TOTAL DES EFFECTIFS		**10,20**	**9,80**	**19,00**	**15,00**	**9,80**

Section de fonctionnement – Recettes

Les recettes liées aux **subventions et contributions** s'élèvent à **454.637.09€ ce qui correspond à**

- Des contributions des membres contributeurs maintenues en 2022 à la même hauteur qu'en 2021
- Une subvention exceptionnelle au titre de la culture scientifique de **91 737,09 €** de la région Bourgogne Franche- Comté
- Du mécénat de la société Intercéréales (1000€) de la Fruitière viticole (500€) et des dons privés (260 €).

Les recettes des **produits et services (70)** s'élèvent **à 297 377,26€. Elles ont dépassé les recettes 2019 (211 295€)**
Les ventes des boutiques s'élèvent à **70 627.90€ (+ 55%** par rapport à 2021), les ventes de prestations de l'atelier Pasteur ont généré **22 439€ (+ 20%** par rapport à 2021) et la billetterie des sites **203 991.52 € (+ 61%** par rapport à 2021)

Section d'investissement - Dépenses

Les dépenses d'investissement ont permis :

- D'adapter l'application de visite dont l'avatar de réalité virtuelle des ipads d'Arbois aux nouveaux protocoles Apple pour 13 838,40€
- de remplacer les détections incendie défaillants pour 3 504€
- De doter la maison natale d'un grand écran

La directrice remercie l'ensemble des collectivités et institutions qui ont soutenu le programme de l'EPCC pour le bicentenaire et permis qu'il se réalise dans d'excellentes conditions.

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le
ID : 039-200045706-20231110-CR_CA_MARS_23-DE

Le compte administratif de l'EPCC est en tout point commun au compte de gestion du comptable.
M. GAGNOUX cède la présidence de séance à M. BONNET et se retire pour le vote.
Le nombre de présents est de 9 Votants : 16 Pouvoirs : 7
A l'unanimité des votants, le compte administratif est approuvé (Délibération 2023-02)

5. Approbation du compte de gestion de l'année 2022 (DEL2023-03)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le trésorier de POLIGNY, et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de l'EPCC Terre de Louis Pasteur,
Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de l'EPCC Terre de Louis Pasteur et le compte de gestion du trésorier.
Il est proposé aux membres du Conseil d'administration d'approuver le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2022, dont les écritures sont conformes au compte administratif de l'EPCC Terre de Louis Pasteur pour le même exercice.
A l'unanimité des votants, le compte de gestion est approuvé. (Délibération 2023-03)

6. Affectation des résultats (DEL2023-04)

M. GAGNOUX reprend la direction de l'assemblée.
Présents : 10 Pouvoirs : 9 Votants : 19

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent les règles de l'affectation des résultats.

A la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion constituent l'arrêté des comptes de l'EPCC Terre de Louis Pasteur. Cet arrêté permet de dégager :

- Le résultat proprement dit (section de fonctionnement)
- Le solde d'exécution de la section de fonctionnement
- Les restes à réaliser des deux sections.
- Le solde d'exécution de la section d'investissement, corrigé des restes à réaliser qui fait ressortir soit un besoin de financement (dépenses supérieures aux recettes) soit un excédent de financement (recettes supérieures aux dépenses).

Conformément à l'instruction comptable M57, le Conseil d'administration doit décider de l'emploi du résultat excédentaire en report de fonctionnement et/ou son affectation en section d'investissement (pour tout ou partie) selon les règles exposées ci-après.
Le résultat apparaissant au compte administratif, sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice. Il n'est pas tenu compte des restes à réaliser de la section de fonctionnement. Seul le besoin de financement de la section d'investissement est corrigé, le cas échéant des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes.
Le résultat cumulé excédentaire doit être affecté en priorité :
- à la couverture du besoin de financement constaté en section d'investissement (compte 1068)
- pour le solde et selon la décision du conseil d'administration, en excédent de fonctionnement reporté (report à nouveau créditeur sur la ligne 002), ou en une dotation complémentaire en section d'investissement).
Cette décision d'affectation du solde s'effectue au regard de dépenses d'investissement et de fonctionnement complémentaires à financer dans le cadre du budget supplémentaire.

AFFECTATION DU RESULTAT 2022 :
Le compte administratif de l'exercice 2022 en annexe, présente :

- **Un excédent de fonctionnement cumulé de** **455 967.95 €**
- **Un excédent d'investissement cumulé de** **18 566.85 €**

AFFECTATION DU RESULTAT 2022 au BP 2023

DONNEES COMPTE DE GESTION			
	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes nettes	17 018,00 €	759 354,11 €	776 372,11 €
Dépenses nettes	26 730,74 €	703 623,60 €	730 354,34 €
Excédent	- €	55 730,51 €	46 017,77 €
Déficit	9 712,74 €	- €	- €

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le
ID : 039-200045706-20231110-CR_CA_MARS_23-DE

	Résultats à la clôture de l'exercice précédent 2021	Part affectée à l'investissement : exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre budgétaire	Résultats de l'exercice 2022
Investissement	28 279,59 €		9 712,74 €	- €	18 566,85 €
Fonctionnement	400 237,44 €		55 730,51 €	- €	455 967,95 €
	428 517,03 €	- €	46 017,77 €	- €	474 534,80 €

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés...2021	- €	400 237,44 €	- €	28 279,59 €	- €	428 517,03 €
Opérations de l'exercice	703 623,60 €	759 354,11 €	26 730,74 €	17 018,00 €	730 354,34 €	776 372,11 €
TOTAUX	703 623,60 €	1 159 591,55 €	26 730,74 €	45 297,59 €	730 354,34 €	1 204 889,14 €
Résultats de clôture...2022	- €	455 967,95 €	- €	18 566,85 €	- €	474 534,80 €
Restes à réaliser					- €	- €
TOTAUX CUMULES	703 623,60 €	1 159 591,55 €	26 730,74 €	45 297,59 €	730 354,34 €	1 204 889,14 €
RESULTATS DEFINITIFS	**- €**	**455 967,95 €**	**- €**	**18 566,85 €**	**- €**	**474 534,80 €**

AFFECTATION DU RESULTAT						
	Résultat CA 2021	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2022	Restes à réaliser 2022	Soldes des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	28 279,59 €		9 712,74 €	Dépenses - € Recettes - €	- €	18 566,85 €
Fonctionnement	400 237,44 €	- €	55 730,51 €			455 967,95 €

EXCEDENT GLOBAL AU 31/12/2022	455 967,95 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	455 967,95 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	
Déficit à reporter (ligne 002)	- €

Il est proposé au Conseil d'administration d'affecter les résultats 2022 selon les modalités suivantes:

- **455 967.95 € affecté en recettes au 002 : résultat de fonctionnement reporté**
- **18 566.85 € affecté en recettes au 001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté**

A l'unanimité des votants, l'affectation des résultats 2022 au budget 2023 est approuvée. (Délibération 2023-04).

7. Vote du budget primitif 2023(DEL2023-05)

Le budget primitif soumis au vote du Conseil d'administration a été élaboré afin d'assurer la gestion en année pleine des trois sites qui constituent l'établissement public à savoir les deux maisons Pasteur de Dole et d'Arbois, ainsi que l'Atelier Pasteur.

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le
ID : 039-200045706-20231110-CR_CA_MARS_23-DE

Les grands équilibres se réalisent à hauteur de **1 102 465,05€** pour la section de fonctionnement en tenant compte du report 2022 de 465 967.95€. La section d'investissement s'équilibre à **31 797€€** sans tenir compte du report soit un suréquilibre de **433 935 €.**

<u>S'agissant de la section de fonctionnement,</u> les deux principaux chapitres de dépenses sont ceux afférent aux charges de personnel (012) et aux charges à caractère général (011).

Les **charges de personnel** ont été évaluées sur la base des effectifs en poste courant décembre, auxquels ont été soustraits les renforts ponctuels contractés en 2022 pour faire face au supplément de travail engendré par le bicentenaire. Ces dépenses prennent en compte un avancement de type cadencé pour tous les personnels titulaires ou contractuels, la mise en place de l'attribution d'une augmentation de l'ifse annuelle pour ces mêmes titulaires et contractuels de 500€ bruts par an proratisés selon le temps de travail,
Outre quelques arrondis, la prévision s'établit à **358 000 €.**

La prévision relative aux charges à caractère général s'établit à **294 100€.** Elle est calibrée pour que l'E.P.C.C. soit en mesure de prendre en charge :
- les frais de fonctionnement des trois structures existantes sur une année pleine (petit entretien au sein des bâtiments, entretien, interventions diverses, fluides, assurances, ménage, maintenance, fournitures). Une hausse de 20% du coût des énergies a été intégrée à ce montant.
- la politique de communication et notamment la célébration des 100 ans du musée de la maison natale à Dole
- la politique d'animation scientifique et culturelle par le biais d'exposition, d'animations de conférences, subventionnée par la Région Bourgogne Franche-Comté pour un montant de 30 000€
- l'approvisionnement de la boutique pour les deux maisons pour 30 000€
- les nombreux déplacements intersites, les interventions en extérieur pour l'Atelier (écoles, participations à diverses manifestations sur le Jura et le Doubs).

<u>S'agissant de la section d'investissement,</u> le budget prévoit de consacrer 10000 € pour l'achat d'une table numérique pour la maison d'Arbois .
Le reste des crédits d'investissement est ventilé afin de répondre à d'éventuels besoins en matériel (du type mobilier, et/ou de matériel informatique.).

Concernant les recettes, l'équilibre du projet soumis à votre approbation repose sur :
- la reprise des résultats antérieurs (465 967.95 € en fonctionnement et 18 566,85€ en investissement) ;
- les produits des visites (150 000€) des boutiques (46 000 €) et des prestations atelier (25 000€);
- l'obtention de la subvention de la Région Bourgogne Franche-Comté pour Sciences de Pasteur à nos jours (27 000€).

Tout ceci repose également sur les contributions des membres. Celles-ci sont prévues au présent budget primitif 2023 comme suit et feront l'objet de conventions financières particulières :
- Conseil départemental : 120 000 €
- Ville de Dole : 120 000 €
- Ville d'Arbois : 20 000 €
- Grand Dole : 15 000 €
- Arbois Poligny Salins, Cœur du Jura : 20 000 €
- Académie des sciences : 57 000 €

Sont aussi prises en compte la reconduction de :
- la subvention du Ministère et de la Région pour la fête de la science : 6 000€
- la subvention de Jura Nord pour l'Atelier (sur projets): 3 700€
- le reliquat de la subvention de la Région 2022 : 5 962.91€

Le budget 2023 (présenté en détail en annexe) s'équilibre grâce à une reprise des résultats antérieurs car le niveau des contributions et des produits des services (**642 200.05 €)** est inférieur aux charges de fonctionnement (**653 500 €).** L'équilibre est possible grâce aux excédents reportés de 2022.

Le vote de ce Budget primitif 2023 autorise Mme la Directrice, dans le cadre de la fongibilité des crédits prévue à l'instruction comptable M57, à effectuer des virements entre chapitres d'une même section, à l'exclusion de chapitre des dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles prévues au budget primitif de chaque section.

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le
ID : 039-200045706-20231110-CR_CA_MARS_23-DE

BP 2023 - FONCTIONNEMENT - DEPENSES

		BP 2022	2022	BP 2023
011	Charges à caractère général	373 450	329 375,55	294 500
012	Personnel	399 605	357 228,14	358 000
65	Autres charges gestion courante	1 000	1,91	
68	Dotation amortissements	300		300
66	Charges financières	500		
67	Charges exceptionnelles	11 000		
022	Dépenses imprévues	35 000		
023	Virement à la section investissement	276 741		423 528
042	Opérations ordre de transfert entre sections	17 018	17 018	23 637
	TOTAL	1 114 614	703 623,60	1 102 465

7 - BP 2023 - FONCTIONNEMENT - RECETTES

	BP 2022	2022	BP 2023
Excédent de fonctionnement reporté:	400 237		455 967,95
13 - Remboursement sur charges		1 240,59	
70 - Prestations services redevances	221 999	297 377	245 000
74- Dotations subventions	457 100	454 637	397 200
42- Autres produits gestion courante			
77 - Produits exceptionnels divers	31 000	1 802	
042 – Opérations d'ordre detransfert entre section	4 297	4 297	4 297
TOTAL	1 114 613,81	7590354,11	1 102 465

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le
ID : 039-200045706-20231110-CR_CA_MARS_23-DE

BP 2023 INVESTISSEMENT

	RECETTES	BP 202	2022	BP 2023
001	Excédent reporté	28 280		18 567
131	Subventions équipements	0,41		0,15
021	Virement section fonctionnement	276 741		423 728
040	*Opérations ordre transfertentre sections*	17 018	*17 018*	17 018
	TOTAUX	322 039	17 018	**465 732**
	DEPENSES			
001	Déficit d'investissement reporté			
20	Immobilisations incorporelles	36 000	13 836,40	5 000
21	Immobilisations corporelles	20 000	8 595,34	17 500
23	Installations			5 000
020	Dépenses imprévues	3 000		
13918 (040)	*Amortissements subventions*	4 297	4 297	4 297
	TOTAUX	63 287	26 730,74	**31 797**

Mme RIOTTE demande des éclaircissements sur le montant de 32000€ indiqué au titre des aides de la Région. La Directrice indique que ce montant tient comte de 27000€ demandés au titre des actions 2023 auxquels s'ajoutent 5962.91€ de reliquats de subventions 2022. La demande de subvention pour 2023 a été déposée le 17 mars 2023 mais aucune attribution n'est encore faite.
M. DAVID s'interroge sur la disparité des contributions entre Dole et Arbois. M. LECOQ et M VIDAL indiquent que ces montants ont été définis lors de la création de l'EPCC en 2013 reprenant les engagements précédents auprès de la fondation de la maison d'Arbois, améliorée par une contribution de la communauté de communes Arbois Poligny Salins.
M. DAVID indique l'importance et l'actualité de l'œuvre de Louis Pasteur dans l'évocation des zoonoses et du concept ***one health.*** La directrice indique que ce concept très pertinent ne sera pas présent dans les expositions 2023 mais qu'il est automatiquement évoqué lors des visites guidées et des ateliers réalisés par les médiateurs.
A l'unanimité des votants, le budget primitif 2023 est approuvé.

8. Approbation des demandes de subventions. (DEL2023-06)

L'EPCC Terre de Louis Pasteur, soucieux de développer des actions de culture scientifique associant patrimoine, arts et sciences suscitant l'adhésion des publics scolaires mais aussi du grand public, des chercheurs et des médiateurs de l'EPCC, souhaite établir une candidature à une aide proposée par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté.
En 2023, L'EPCC projette de travailler sur le thème des **Sciences de Pasteur à nos jours**. Ce programme s'organiserait selon 2 axes :

- **Le cerveau du savant et celui des autres**
- **Au fil des eaux et des temps**

Le programme s'organiserait autour des actions suivantes

1. **Expositions**
   - L'Exposition « Du savant au chercheur : figures d'hier à aujourd'hui » a été présentée à l'atheneum (Université de Bourgogne) de novembre 2022 à janvier 2023, dans le cadre des projets aidés par la région BFC dans le programme *Pasteur 2022*. Elle est reprise, à partir des fichiers informatiques, et adaptée au lieu, la Maison natale de Pasteur à Dole. Elle aborde la question de l'évolution de la figure du scientifique depuis le XIXème siècle.
   - L'exposition « Le centenaire de la Maison natale » évoque la transformation de la maison natale de Pasteur en musée à l'occasion de la célébration du centenaire de la naissance de Pasteur en 1923. La célébration du centenaire de la naissance de Pasteur est aussi un moment fort dans la représentation du savant par la société de son époque. Parmi les événements importants, la journée du 27 mai 1923, dite « journée des laboratoires », grande journée d'appel aux financements du public par le biais de vente de vignettes Pasteur, sera abordé en faisant un appel à participation des autres villes de France

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le
ID : 039-200045706-20231110-CR_CA_MARS_23-DE

où s'est déroulée la même journée. Elle portera aussi sur l'évolution de la maison comme musée et sur l'évolution du quartier des Tanneurs, en relation avec notre rapport à l'eau et la gestion de l'environnement du canal.

La réinstallation de l'exposition « Du savant au chercheur » et la mise en place de l'exposition « Le Centenaire de la maison natale » sont confiées à une équipe de deux médiateurs de l'EPCC Terre de Louis Pasteur.

2. Films

- Figures du savant et du scientifique :
  - *Frankenstein* (1931)
  - *L'Homme au complet blanc* (1951)
  - *Bienvenue à Gattaca* (1997)
- Figures des femmes de sciences
  - *Radioactive* (2019)
  - *Ammonite* (2020)
- *L'eau au fil des temps*
  - *Erin Brockovich* (2000)
  - *L'arbre, le Maire et la médiathèque* (1993)

Les films seront présentés dans deux situations différentes : Lycées (après appel à intérêt) et dans des salles grand public : MJC de Dole, Ciné-Comté à Poligny et Salle Guigone à Salins.

Dans tous les cas, seront organisés des débats avec des chercheurs en relation avec le sujet dont le choix est fait avec l'aide du Service *Sciences, arts, culture* de l'Université de Franche-Comté, du *Women Chapter* (FEMTO, UFC) et des chercheurs de l'uB et d'autres universités ayant travaillé avec l'EPCC. Les collègues sont en cours de mobilisation.

- *Frankenstein*, avec Bénédicte Coste (Centre Interlangues, uB) et Nathalie Portas (Centre Recherche en Éducation, Nantes).
- *L'Homme au complet blanc*, avec Fabrice Lallemand (FEMTO, UFC), un représentant de Solvay (Tavaux).
- *Bienvenue à Gattaca*, avec Yannis Duffourd (Bio-informaticien, uB), Lucy Fabri (Philo., LIR3S).
- *Radioactive*, avec Ausrine Bartasyte, FEMTO-Women Chapter et Bénédicte Feuvrier (professeure de Physique, Salins les Bains).
- *Ammonite*, avec une géologue du Women Chapter et Sarah Terrier (professeure de SVT, Arbois).
- *Erin Brockovith*, avec François De Giorgi, Chrono-environnement, UFC et ingénieurs-techniciens Doléa ou Syndicats des Eaux locaux.
- *L'arbre, le Maire et la médiathèque*, avec responsables espaces verts et Cyril Masselot (CIMEOS, UFC).

Les débats seront animés par Jérémy Querenet (Service Sciences, arts, culture, UFC) ou Daniel Raichvarg (uB, chargé de mission auprès de l'EPCC par l'Académie des sciences.

3. Pièces de théâtre

Trois pièces de théâtre ont été choisies et seront présentées en différentes occasions, avec des échanges entre les auteurs et des scientifiques pouvant intervenir sur les sujets développés :

- *Prudence Pasteur* (Compagnie La Gouaille) qui a fait partie des projets aidés par la région BFC dans le programme *Pasteur 2022*, raconte l'histoire d'une jeune fille qui n'a jamais connu son père. Elle passe devant la statue de Pasteur, voudrait bien être sa fille, se l'invente et trace une carrière scientifique dans un monde d'hommes. Chaque représentation sera accompagnée par une chercheure du Women Chapter
- *Pasteur au microscope* (Compagnie Uni Vers), raconte, de manière décalée et en chanson, un Pasteur intime qui, avant d'être le scientifique qu'on connaît, voulait être peintre puis chimiste et qui devint … biologiste. *Pasteur au microscope*, présenté à l'Académie des sciences, sera présenté pendant la nuit des musées et/ou des Journées du patrimoine. Clotilde Policar, chimiste à l'ENS et occupant le poste de Pasteur, participera aux échanges.
- *Dissymétrie moléculaire* (Compagnie du Souffle couplé, Jura) s'appuie sur les écrits de Pasteur et sur Pasteur dans une création à Dole (Conservatoire Musique et Danse) mais aussi sur Hector Berlioz et Adolphe Sax pour des « expériences acou-slam-goriques ». Un chercheur en musicologie participera aux échanges.

4. Formations

L'EPCC accompagne ses médiateurs dans leur formation professionnelle sous forme de rencontres directes avec le monde des chercheurs du moment. Le choix des thèmes se fait en relation avec les thématiques de travail de l'année. Dans le cadre de 201 AP, il est mis l'accent sur la place des instruments scientifiques qui

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le
ID : 039-200045706-20231110-CR_CA_MARS_23-DE

ont joué un rôle important pour le savant Pasteur : les médiateurs visiteront la plateforme de génomique et seront amenés à échanger avec les chercheurs. Sur la thématique de l'eau, les médiateurs passeront une journée de travail avec Laurent Beney (UMR PAM) sur le thème « microbes et environnement ».

5. Ateliers

Des ateliers de trois types seront mis en place en relation avec les 2 thématiques :

- Des ateliers Collèges avec les chercheures du Women Chapter avec les collèges après appel : deux collèges ont déjà souhaité organiser ces rencontres (Arbois et Salins).
- Des ateliers familles *Jeux d'eau* pendant les vacances scolaires à la Maison natale de Dole et à la Maison Louis Pasteur d'Arbois : ils seront particulièrement consacrés aux questions environnementales posées par l'eau (réalisation de produits ménagers non polluants) mais à un regard scientifique et poétique sur l'eau (siphon, vortex)
- Un atelier « ce que l'art fait à l'eau ». Piloté par Thierry Moyne (artiste arboisien, atelier à la Cartonnerie), cet atelier consistera à réaliser avec les lycéens des œuvres sur le thème de l'eau et de notre rapport à l'eau qui va au-delà de sa gestion. Après une visite de l'atelier de l'artiste (Cartonnerie) et deux sorties géologiques sur le terrain (Nans et Les Planches) accompagnés d'un hydrogéologue et d'un hydrobiologiste (Lab. Chrono environnement, UFC), les lycéens produiront des œuvres s'inspirant des méthodes de l'artiste et des informations scientifiques. L'atelier commencera en Mai 2023. Les travaux seront exposés à la Grande Saline fin 2023. Cet atelier sera accompagné par Mathieu Moreau étudiant en SVT de l'INSPE de Dijon qui en réalisera son mémoire de M1-M2 (sous la direction de Mme Martine Jacques, MCF en littérature) sur le thème « en quoi des projets artistiques peuvent aider à l'enseignement des questions scientifiques et environnementales ».

6. Rencontres avec les élus

Les implications sociétales des travaux de Pasteur ont été, on le sait, fort nombreuses. Pasteur a aussi très souvent fait référence à la question du financement des recherches. Les événements célébrant le centenaire de sa naissance se sont terminés le 27 mai 2023 par la Journée des Laboratoires, organisée par le scientifique Émile Borrel, qui participa à la mise en place de l'Institut Poincaré et du Palais de la Découverte, mais qui fut aussi député et ministre. Cette figure et l'évolution des financements et des implications sociétales de la recherche nécessitent de travailler avec les élus sur des thématiques qui ont des conséquences territoriales importantes.

Des rencontres entre les élus de la Com'Com' Cœur du Jura et une avec les élus du Grand-Dole seront organisées, sur le modèle de celle organisée autour des nouvelles thérapeutiques anti-cancéreuses avec Cœur du Jura afin que les élus soient au fait des questions que les chercheurs se posent et que les chercheurs comprennent, en retour, les problématiques territoriales.

Les travaux sur les microbes ont « naturellement » conduit aux antibiotiques et à un renouveau de la pratique médicale. La révolution médicale du XXIème siècle pourrait bien être la télémédecine. Les chercheurs mobilisés devraient être le Professeur Thierry Moulin (CHU Besançon) et Aurore Pélissier (économie de la santé, Laboratoire LEDI, uB).

Les travaux de Pasteur ont conduit aussi au développement des analyses microbiologiques de l'eau. Désormais, la gestion de l'eau est confrontée à des dérèglements environnementaux liés aux activités économiques. Les chercheurs mobilisés devraient être François De Giorgi, Chrono-environnement, UFC (hydrogéologue) et un chercheur de THEMA, laboratoire de Géographie de l'UFC.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Nature des dépenses	Montant prévisionnel TTC	Nature des recettes	Montant prévisionnel TTC
Exposition maison natale Dole	6 500	Région	34 000
Prestations	18 190	EPCC	4 380
Services ext (films)	5 030	Autres partenaires	
Déplacements	8 260	Ministère	
Frais de personnel	400		
Total	**38 380**	Total	**38 380**

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le
ID : 039-200045706-20231110-CR_CA_MARS_23-DE

8 - DEMANDE DE SUBVENTION

Dépenses	Montant prévisionnel TTC	Nature des recettes	Montant prévisionnel TTC
Exposition maison natale	6 500	Région	34 000
Prestations	18 190	EPCC	4 380
Services ext (films)	5 030	Autres partenaires	
Déplacements	8 260	Ministère	
Frais de personnel	400		
Total	38 380	Total	38 380

Ce projet peut prétendre à des subventions de la Région à hauteur de 90%.

Il est proposé au Conseil d'Administration de délibérer sur ce projet et plus précisément :
- d'approuver la mise en œuvre du programme
- d'approuver le plan de financement prévisionnel du projet
- d'autoriser la Directrice à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté.
- d'autoriser la Directrice à signer tout document se rapportant au projet.

A l'unanimité, les votants approuvent la mise en œuvre du programme scientifique et culturel et le dépôt de dossiers de demande de subventions notamment auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté par la directrice de l'EPCC.

9. Proposition de refonte des postes de l'EPCC (DEL2023-07)

Postes domiciliés à la Maison de Louis Pasteur d'Arbois :

Le départ à la retraite en décembre 2020 d'une assistante du patrimoine à temps complet (60% sur des missions de comptabilité et à 40% sur des missions d'agent d'accueil) a nécessité un recrutement qui a montré les limites de cette polyvalence.

Il est donc proposé de

- Supprimer le poste d'assistante du patrimoine à temps complet (60% sur des missions de comptabilité et à 40% sur des missions d'agent d'accueil)
- Créer un poste de rédacteur à 60% pour assurer les missions de comptabilité en contractuel de façon à garantir ce service et assurer le recrutement d'un agent actuellement en accroissement temporaire d'activité à 60%.
- Supprimer le poste de secrétaire générale non budgété depuis septembre 2016 dont une partie des missions s'est reportée sur le poste de comptabilité et l'autre sur le poste de direction.

Suite au départ à la retraite de la régisseure (assistante du patrimoine cat B en CDI à 60%) et au besoin d'un agent d'accueil à 40%, il s'avère nécessaire pour couvrir les besoins de la maison de Louis Pasteur d'Arbois de créer :

- un poste d'adjoint du patrimoine cat C à 80%.à partir du 1er avril 2023
- un poste d'adjoint du patrimoine à 70%

Le recrutement sur ces postes sera ouvert aux agents titulaires ou aux contractuels de façon à éviter la vacance de ces emplois permanents et assurer le recrutement d'un agent actuellement en accroissement temporaire d'activité.

Au départ de l'agent à la retraite, il sera proposé au CA qui suivra la suppression du poste d'assistante du patrimoine à 60%.

Postes domiciliés à la Maison natale de Louis Pasteur de Dole :

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le
ID : 039-200045706-20231110-CR_CA_MARS_23-DE

Pour faire suite à la difficulté de recruter des titulaires sur poste vacant et pérenniser les agents actuellement en CDD, il est proposé :

- d'ouvrir les deux postes d'agent d'accueil et de médiation aux titulaires et aux contractuels.
- de supprimer le poste de responsable à temps complet du musée (non budgété depuis 2015), la responsabilité du site étant assurée par la responsable du service pédagogique.

Postes domiciliés à l'Atelier Pasteur de Dole :

Les 3 agents de l'Atelier effectuant le même type de médiations scientifiques, il est cohérent d'aligner leur grade de recrutement.

Il est proposé de :

- Supprimer le poste d'adjoint d'animation à 80% au 31 août 2023
- Créer un poste d'animateur territorial à 80% ouvert aux titulaires et aux contractuels au 1er septembre 2023.

La répartition des postes début septembre 2023 sera la suivante :

Administration :

- 1 poste de direction attaché de conservation du patrimoine non budgété
- 1 poste d'attaché de conservation du patrimoine à temps complet occupant les missions de direction par intérim
- 1 poste de responsable comptabilité à 60% occupé par un rédacteur

Maison de Louis Pasteur d'Arbois :

- 1 poste d'agent accueil occupé par un adjoint du patrimoine à 80%
- 1 poste d'agent d'accueil occupé par un adjoint du patrimoine à 70%

Maison natale de Louis Pasteur à Dole :

- 2 postes d'agent accueil occupé par des adjoints du patrimoine à 80%

Atelier Pasteur (service pédagogique de l'EPCC)

- 1 poste de médiatrice scientifique responsable de la maison natale et de l'atelier occupé par un animateur territorial à temps complet
- 1 poste de médiatrice scientifique occupé par un animateur territorial à temps complet
- 1 poste de médiatrice scientifique occupé par un animateur territorial à 80%
-

9 – REFONTE DES POSTES : nouvelle organisation

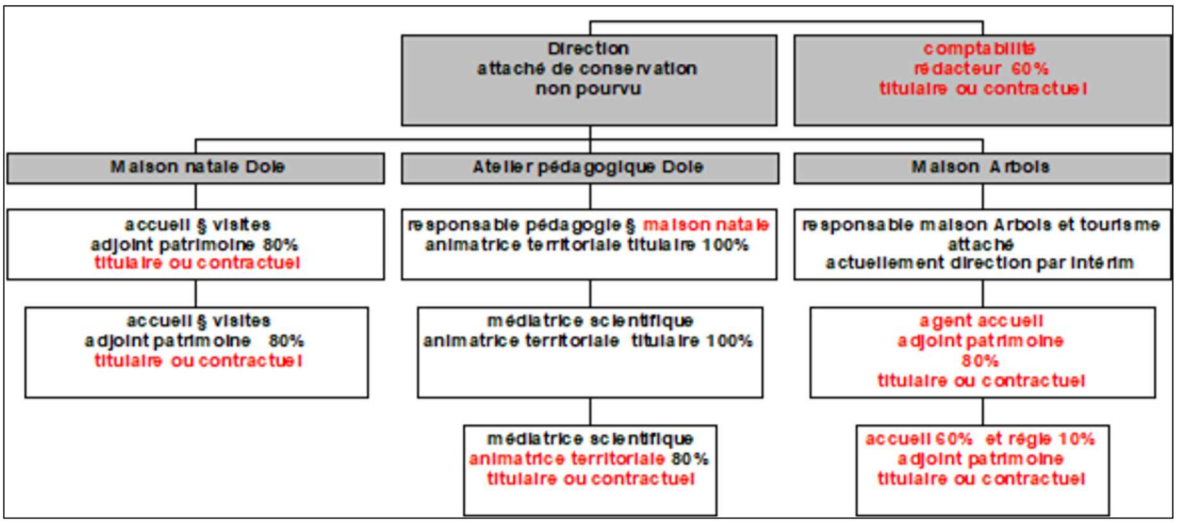

A l'unanimité, la création et la suppression des postes est approuvée.

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le
ID : 039-200045706-20231110-CR_CA_MARS_23-DE

10. Attribution d'une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) annuelle (DEL_2023_08)

Les représentants du personnel ont demandé l'attribution d'une prime annuelle « de fin d'année » pour chaque titulaire et chaque contractuel.

Dans la fonction publique territoriale, les « primes de fin d'année » ou « de treizième mois » constituent des avantages collectivement acquis ayant le caractère de complément de rémunération au sens de l'article L. 714-11 du code général de la fonction publique (CGFP).

Cet article dispose que, **par dérogation au principe de parité** défini à l'article L. 714-4 du CGFP, les avantages collectivement acquis ayant le caractère de complément de rémunération que les collectivités territoriales et leurs établissements publics ont mis en place avant le **28 janvier 1984** sont maintenus au profit de leurs agents publics lorsque ces avantages sont pris en compte dans le budget de la collectivité.

Les avantages collectivement acquis ayant le caractère de rémunération constituent ainsi un élément dérogatoire de la rémunération de certains agents territoriaux dont le champ a été strictement défini par le législateur.

Compte tenu de leur caractère dérogatoire, la loi ne permet pas d'ouvrir la possibilité pour les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics mis en place après 1984 d'instituer par délibération ces avantages, cas de figure de l'EPCC Terre de Louis Pasteur créé en décembre 2013.

Afin de rendre plus attractif les métiers de l'EPCC, il est possible de revaloriser l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) des titulaires et contractuels d'un montant individuel de 500€ brut annuel proratisé.

A l'unanimité, l'augmentation des IFSE annuelles de 500€ brut annuel proratisé est approuvée.

11. Point sur les travaux de la maison de Louis Pasteur d'Arbois et les études de la maison de Dole

Mme COSSART indique que les travaux suivent leur cours dans la maison Horbach.
Le jardin est actuellement en chantier. Les platebandes ont été redessinées pour correspondre au plan des jardins du 19es avec la restitution de la corbeille pensée par les maitres des lieux et la sauvegarde des noisetiers présents du temps de Pasteur. Les allées sablées seront roulantes pour les personnes à mobilité réduites. Les massifs feront la place belle aux vivaces et aux roses chères à Madame Pasteur. Le jardin sera achevé à la réouverture de la maison le 1er avril 2023.

M. GAGNOUX indique que dans le cadre du dispositif Action cœur de ville, la municipalité a obtenu le cofinancement de la Banque des territoires pour lancer une étude pré-opérationnelle sur la maison natale de Louis Pasteur. Une demande de soutien de la ville de Dole au département sera prochainement faite. Un agent du service patrimoine a été d'ores et déjà missionné pour rédiger un cahier des charges pour cette étude. Le cabinet devrait être choisi courant mai.
Marie GALLOT donne des précisions sur l'exposition sur les 100 ans du musée de la maison natale conçue en collaboration avec les services de la ville la Société des Amis de pasteur et les habitants de la rue Pasteur (association de la Harp). Elle indique que la soirée festive est fixée au vend 26 mai à 18h à la maison natale. Pendant le week-end Cirques et fanfares qui suivra, la maison natale accueillera les fanfares, les métiers d'autrefois et une compagnie fera une initiation aux métiers du cirque.

Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le
ID : 039-200045706-20231110-CR_CA_MARS_23-DE

13. Questions diverses.

M ; LECOQ remercie les agents pour le travail réalisé et le Président M. GAGNOUX pour la gestion de l'EPCC Terre de Louis Pasteur.
Mme COSSART demande si un ouvrage sera réalisé pour rappeler les éléments du bicentenaire. M. GAGNOUX indique que la Société des Amis de Pasteur est en train de rédiger un livre hommage. Mme GALLOT indique les difficultés rencontrées par la professeure détachée de Bourgogne pour rencontrer et nouer des liens de coopération avec les inspecteurs du 1er degré de d'Académie de Dijon.
Elle remercie par ailleurs le Président et les membres du conseil d'administration pour l'attribution de l'IFSE annuelle.

Le Président clôt la séance à 12h30.

Le 23 mars 2023	**Le Président M. Jean-Baptiste GAGNOUX**